



Mairie de  
Bretteville-sur-Odon

**EGLISE**  
**de Bretteville-Sur-Odon**  
**Route de Bretagne**



Objet du marché

Réfection de la Couverture en Cuivre  
Du long pan Nord



**R.C.**  
**REGLEMENT DE CONSULTATION**

## 1. - MAITRE DE L'OUVRAGE

### Commune de Bretteville sur Odon

2 avenue de Woodbury

BP 41

14760 BRETTEVILLE SUR ODON

Téléphone : 02.31.29.19.90

Mail : [mairie@brettevillesurodon.fr](mailto:mairie@brettevillesurodon.fr)

## 2. - OBJET DE LA CONSULTATION

Nature de l'ouvrage : Réfection de la Couverture en Cuivre Du long pan Nord

Lieux des travaux : Eglise Route de Bretagne à Bretteville-sur-Odon

Durée d'exécution du marché : 4 semaines

## 3. - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 3.1 Mode de consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 Modifié par décret n°2021-357 du 30 mars 2021 – art.1

### 3.2 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

### Commune de Bretteville sur Odon

2 avenue de Woodbury

BP 41

14760 BRETTEVILLE SUR ODON

Téléphone : 02.31.29.19.90

Mail : [mairie@brettevillesurodon.fr](mailto:mairie@brettevillesurodon.fr)

### 3.3 Contrôle technique

Sans objet

### 3.4 Sécurité santé

PPSP

### 3.5 Coordination

Sans objet

### 3.6 Décomposition en lots

- Un seul lot

### 3.7 Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

### **3.8 Mode d'intervention des entreprises**

Sans objet

### **3.9 Variantes obligatoires**

Sans objet

### **3.10 Variantes**

Aucune variante n'est acceptée

### **3.11 Délai d'exécution**

Le délai global d'exécution est fixé à **4 SEMAINES** compris intempéries suivant CCAP et congés. Suivant calendrier prévisionnel fourni.

### **3.12 Délai de validité des offres**

Il est fixé à 90 jours, à compter de la date limite de remise des offres. Passé ce délai, l'entreprise est tacitement déliée de son engagement.

## **4. - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation des entreprises DCE contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- l'acte d'engagement et ses éventuelles annexes,
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses éventuelles annexes ;
- le calendrier prévisionnel des travaux qui sera remplacé par le calendrier détaillé d'exécution à l'issue de la période de préparation ;
- les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de chacun des lots et ses éventuelles annexes ;
- les plans généraux et les plans techniques ainsi que pièces écrites suivant annexe 1 du CCAP

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans aucune réclamation.

## **5. - PRESENTATION DES OFFRES**

### **5.1. Dossier de consultation dématérialisé**

Un exemplaire du dossier de consultation est téléchargeable sur le site :

<https://demat.centraledesmarches.com/7075022>

### **5.2. Remise de l'offre**

Les offres seront transmises par voie dématérialisée sur le site :

<https://demat.centraledesmarches.com/7075022>

Contenu de l'offre :

- L'Acte d'Engagement (AE) suivant modèle ci-joint ;
- Le détail estimatif justifiant le prix global forfaitaire.
- Le dossier technique de l'entreprise.
- Les pièces relatives à l'article 5.4. ;
- Le planning prévisionnel signé ;
- L'attestation de visite signée.

### **5.3. Unité monétaire**

Le candidat est informé que l'unité monétaire du marché est obligatoirement l'Euro. Toute autre unité monétaire constituera un critère de rejet de l'offre.

### **5.4. Pièces à fournir**

- 1- Des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la responsabilité de la société.
- 2- Une attestation d'assurances de responsabilité civile et professionnelle en cours de validité.

En cas de groupement, chaque membre devra fournir les pièces référencées ci-dessus.

Le candidat attributaire du marché devra fournir dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception du courrier l'informant que son offre est retenue les documents figurant ci-après :

- Attestations et certificats mentionnés sur le formulaire NOTI1 (ex DC6)
- NOTI 2 (ex DC7) ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus).

Voir nouvel imprimé DC1, DC2, NOTI1 et NOTI2, téléchargeable sur le site internet [www.colloc.minefi.gouv.fr](http://www.colloc.minefi.gouv.fr) à la rubrique des marchés publics sur le menu déroulant « documents téléchargeables ».

Les documents devront tous être rédigés en langue française. Les documents devront être des documents originaux ou certifiés conformes.

Les attestations se réfèrent à la régularité de la situation des entreprises au 31 décembre précédant la date de publication de la présente consultation.

Si une entreprise ne peut rendre l'un des documents ci-dessus, il devra clairement en expliquer la raison (non assujettie, etc...).

Les entreprises nouvellement créées, dans l'impossibilité de fournir les attestations et documents demandés, doivent impérativement joindre le récépissé certifié conforme du dépôt de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises correspondant.

### **5.5. Pièces relatives à la Sécurité et la protection de la santé des travailleurs**

#### **5.5.1. Documents joints au dossier de consultation**

Le chantier étant soumis aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, sont joint(s) au présent dossier de consultation :

- le plan Général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;

#### **5.5.2. Plan particulier de sécurité et de protection de la santé**

Les entreprises seront tenues de remettre, au maître d'œuvre, un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

#### **5.5.3. Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail**

Sans objet

#### **5.5.4. Voies et Réseaux Divers de chantier**

Les branchements de chantier sont à réaliser en phase de préparation de chantier, sur les attentes du réseau public à proximité sur site ;

## **5.5. Visite de site**

Une visite sur site est obligatoire.

Les rendez-vous sont à prendre auprès de la maîtrise d'ouvrage :

Mr. Driss LHAMRI

02 31 29 19 96

2 avenue Woodbury,

BRETTEVILLE-SUR-ODON 14 760

Il sera remis une attestation que les entreprises devront joindre à leur proposition.

## **5.6. Date de remise des offres**

Les offres des entreprises devront parvenir avant le :

Vendredi 03 mai 17h00

# **6. - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

## **6.1. Examen des candidatures**

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours maximum.

Les candidatures conformes seront examinées à partir des seuls renseignements et documents exigés dans la présente consultation.

## **6.2. Jugement des offres**

### **• 6.2.1. Critères éliminatoires**

Seront éliminées les offres non parvenues dans les délais et/ou non conformes à la présentation et aux conditions exigées par le présent règlement de consultation.

Après analyse, les offres peuvent être jugées non recevables selon les critères suivants :

Offre inappropriée	Est inappropriée une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du maître d'ouvrage et qui peut, en conséquence, être assimilée à une absence d'offre.
Offre irrégulière	Une offre irrégulière est une offre qui, tout en apportant une réponse au maître d'ouvrage, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation.
Offre inacceptable	Une offre est inacceptable si les conditions qui sont prévues pour son exécution méconnaissent la législation en vigueur, ou si les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire ne permettent pas au maître d'ouvrage de la financer.
Offre anormalement basse	Si une offre paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage peut la rejeter par décision motivée après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifié les justifications fournies.

### **• 6.2.2. Critères de choix**

Les critères ainsi que leurs répartitions sont pris en compte par la Commission d'appel d'offres pour le jugement des offres conformément à l'article 62 du décret n°360-2016 du 25 mars 2016.

- **6.2.3. Discordances dans les offres**

En cas de discordance constatée dans une offre, l'entreprise sera invitée à rectifier celle-ci.  
Le marché étant forfaitaire, une fois les rectifications apportées il ne sera pas apporté de modifications aux quantités calculées par l'entreprise.

- **6.2.4. Critères de classement des offres**

Compte tenu de l'objet du marché les critères de classement des offres est :

- le prix des prestations 60%
- la valeur technique 40%

CRITÈRE PRIX : 60%

Le critère « PRIX » est jugé par rapport à l'offre la moins disante :

Nbre de points de l'entreprise E = (offre de l'entreprise moins-disante / offre de l'entreprise E) \* 60.

CRITÈRE TECHNIQUE : 40%

Jugée sur présentation d'un dossier le classement sera :

non satisfaisant : 0.00  
peu satisfaisant : 0.50  
satisfaisant 0.75  
très satisfaisant 1.00

**LA VALEUR TECHNIQUE (20points)**

La valeur technique repose sur la **qualité du mémoire technique**,

**MOYENS HUMAINS (10points)**

L'entreprise doit présenter ses moyens humains qu'elle prévoit sur chantier pour la réalisation de ses ouvrages.

**MOYENS MATERIELS (10points)**

L'entreprise doit présenter les moyens matériels qu'elle prévoit affecter au chantier pour la réalisation de ses ouvrages.

## **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Ils peuvent être obtenus uniquement par mail auprès de :

- Driss LHAMRI Responsable des services techniques de Bretteville sur Odon  
mail : [d.lhamri@brettevillesurodon.fr](mailto:d.lhamri@brettevillesurodon.fr)

Les questions devront être transmises au plus tard 10 jours avant la date de remises des offres.

Document en annexe 1 : liste des documents, plans

Commune de

**Bretteville sur Odon**

# Réfection de la couverture en cuivre du long pan Nord de l'Eglise

## Attestation de visite

Je soussigné(e) (nom et qualité) M.....

....., représentant l'entreprise .....

..... Atteste s'être rendu sur place afin de prendre  
connaissance des lieux et de l'importance de l'objet du marché.

A....., le.....

(cachet et signature)

### RAPPEL

Document à remettre impérativement à l'appui de l'offre